

## SOMMAIRE

Actualité Unapei .....	1	Offres d'emploi .....	7
Mouvement Unapei .....	2	Présidence de l'Union .....	1
Actualité Établissements et Services .....	4	Agenda des Associations .....	4
Accords-Cadres Unapei .....	5	Bloc notes .....	4

### Actualité Unapei

À la suite de la mise en ligne d'une vidéo mettant en scène l'agression d'un jeune handicapé mental par des adolescents, l'Unapei a décidé de porter plainte et de se constituer partie civile. L'Unapei a vivement réagi et a diffusé le Communiqué de Presse ci dessous :



Communiqué de presse  
Paris, le 4 février 2014

### Agression d'un jeune handicapé mental dans l'Isère: L'Unapei porte plainte et se constitue partie civile

Poster une vidéo dans laquelle ils maltraitent un jeune handicapé sur Facebook, les adolescents agresseurs sont-ils fiers de leurs gestes ? Ont-ils au moins conscience des conséquences de leur attitude sur leur victime ? La banalisation d'actes de maltraitance envers les personnes handicapées intellectuelles est odieuse et cruelle. Discrimination, humiliation, coups, ce sont les lots quotidiens des personnes handicapées mentales en France.

**« C'est insupportable de voir que les mentalités n'évoluent pas. Notre société reste intolérante et malveillante. Nous, parents ne pouvons laisser impunis de tels gestes. Nous devons encore, en 2014, nous battre pour éradiquer ces maltraitements physiques et psychologiques dont sont trop souvent victimes nos enfants »** déclare Christel Prado, Présidente de l'Unapei.

Cette affaire est emblématique de l'échec d'une société qui véhicule encore une image archaïque du handicap mental, dont la méconnaissance et l'incompréhension mènent à des gestes barbares. L'Unapei s'attache chaque jour à valoriser les personnes handicapées mentales, à sensibiliser les jeunes au handicap dans les collèges, à prôner une meilleure inclusion pour qu'enfin les personnes handicapées mentales aient une place dans la société.

**L'Unapei tient à remercier l'ensemble des internautes qui ont signalé et dénoncé le contenu de cette vidéo. Ils redonnent l'espoir d'une société plus ouverte et tolérante.**

**L'Unapei, au nom de l'ensemble des familles de personnes handicapées mentales qu'elle représente, va déposer plainte et se constituer partie civile.**

### Présidence de l'Union

#### Agenda de la Présidence de l'Unapei

##### Vendredi 24 janvier

Jean-Jacques TROMBERT a rencontré le Président d'Handibat, Gabriel DESGROUAS, puis Cécile ALLAIRE et Claire MEHEUST de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES).

##### Vendredi 24 et samedi 25 janvier

Séminaire des Administrateurs de l'Unapei et des Présidents d'Urapi.

##### Dimanche 26 janvier

Conseil d'Administration de l'Union.

##### Mardi 28 janvier

Françoise KBAYAA a participé au Conseil d'Administration du Crédit Coopératif

Christel PRADO a assisté à la séance plénière du Comité National pour la Bienveillance et les Droits (CNBD) ainsi qu'à une séance extraordinaire du Conseil de la CNSA.

##### Mercredi 29 janvier

Christel PRADO a participé à un déjeuner sur le thème des femmes et du handicap, invitée par Marie-Arlette Carlotti, Ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion et Najat Vallaud-Belkacem, la Ministre du droit des femmes.

Elle a ensuite assisté à une séance exceptionnelle du CNCPH, dans le cadre de la concertation sur le projet de loi d'orientation et de programmation sur l'adaptation de la société au vieillissement, en présence des Ministres.

##### Jeudi 30 janvier

Christel PRADO a participé à une séance d'information organisée par l'association l'Envol à

## Mouvement Unapei

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans les derniers Messages de l'Union relayant une information sur un film faisant la promotion des prises en charge des personnes autistes en hôpital de jour.

L'Unapei n'avait pas pu visualiser le film et nous regrettons amèrement d'avoir relayé une information sur des pratiques qui perdurent malgré leur manque d'efficacité souligné par les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

En mon nom personnel, je présente mes excuses aux parents et aux personnes qui ont pu être blessées et remercie ceux et celles qui m'en ont fait part.

Je renouvelle tout l'engagement du Mouvement Unapei pour l'amélioration des pratiques et leur mise en conformité envers les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

Christel Prado

## Mouvement Unapei

### Action associative : des financements pour la formation des bénévoles

Les associations qui souhaitent former leurs bénévoles peuvent obtenir des subventions auprès du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) en répondant à l'appel à projets qui vient d'être lancé. La subvention est de 700 € par jour de formation, quel que soit le nombre de bénévoles formés. Les dates limites de dépôt des dossiers varient d'une région à l'autre.

Consultez la DRJSCS de votre région pour connaître la date limite de dépôt des dossiers ou le site <http://www.associations.gouv.fr/10619-f-d-v-a-subventions-attribuees.html>

Le F.D.V.A soutient le développement de la vie associative et finance en priorité la formation des bénévoles élus ou des bénévoles responsables d'activités. L'objectif est d'améliorer leurs compétences, d'augmenter le bénévolat de longue durée et d'aider à la prise de responsabilité au sein des associations afin d'assurer le renouvellement de l'encadrement associatif.

Aucun agrément n'est nécessaire pour qu'une association bénéficie du F.D.V.A. Toutefois, les associations sollicitant une subvention au titre de la formation des bénévoles doivent avoir un fonctionnement démocratique, réunir de façon régulière leurs instances statutaires, veiller au renouvellement de celles-ci et avoir une gestion transparente. Seuls sont pris en compte les bénévoles (adhérents ou non) de l'association impliqués dans le projet associatif, exerçant des responsabilités (élus, responsables d'activités) ou sur le point de prendre des responsabilités tout au long de l'année. Les formations « spécifiques », en lien avec l'objet de l'association (exemple : formation à l'écoute destinée aux bénévoles d'une association chargée de personnes en détresse) ; et les formations « techniques » liées à l'activité ou au fonctionnement de l'association (exemple : formations juridique, comptable, informatique...) sont éligibles au dispositif. La durée de chaque formation varie d'une demi-journée à 5 jours. Elle peut être fractionnée par modules de 2 ou 3 heures, afin de tenir compte des contraintes des bénévoles (disponibilité en soirée ou en fin de semaine).

Les actions de formation présentées doivent se dérouler en 2014, avec un report de quelques semaines autorisé dès lors qu'il est demandé par écrit avant la fin de l'année 2014.

**Pour constituer le dossier de demande de subvention et obtenir les dates limites de dépôt, consultez le site de la DRJSCS de votre région ou le site**

<http://www.associations.gouv.fr/10619-f-d-v-a-subventions-attribuees.html>

**Pour consulter les formations Unapei destinées aux bénévoles :**

<http://www.unapei.org/IMG/pdf/Famille.pdf>

Moulins (03).

Jean-Jacques TROMBERT a participé au jury des "Lauréats du CCAH" à la MDPH de Paris.

### Mardi 3 février

**Christel PRADO :**

- Colloque « développer de nouvelles réponses associatives pour les personnes handicapées avancées en âge » organisé par la Fegapei et Chorum, participation à la table ronde « avancée en âge : que nous disent les personnes, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent ? ».
- Réunion avec Henri FAIVRE, Président du CLAPEAHA, et Alette GAMBRELLE, Vice-Présidente.

**Françoise KBAYAA :**

- Réunion commission compensation-ressources CNCPH ;
- Réunion IMPACT (Innover et Moderniser les Processus MDPH pour l'Accès à la Compensation sur les Territoires).

Jean-Jacques TROMBERT :

- Réunion finale concertation accessibilité sur l'ajustement de l'environnement normatif présidée par la sénatrice de l'Essonne Claire-Lise CAMPION.

### Mercredi 5 février

Christel PRADO :

- Rendez-vous avec Mme Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, dans le cadre de la concertation sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement.

### Judi 6 février

Jean-Jacques TROMBERT :

- Défenseur des Droits : présentation officielle du Guide pour l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) des collectivités.

## Mouvement Unapei

### Suites de « l'affaire Amélie » et dispositif de gestion des « situations critiques » : Incitez les familles concernées à appeler le 39 77 !

Votre association a certainement connaissance de familles dont le proche handicapé pourrait relever du dispositif de prise en compte des « situations individuelles critiques » <sup>(1)</sup>. Dans ce cas, nous vous conseillons d'inviter ces familles à contacter le numéro d'appel national 39 77.

Ce numéro d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées est mobilisé temporairement pour orienter les personnes « en situation critique » (sur cette notion cf ci-après) vers les MDPH et les commissions de gestion de ces situations qui sont déjà en place ou, pour la majorité, en cours de mise en place dans chaque département.

Pour rappel, la circulaire du 22 novembre dernier organisant cette procédure, précise que ce dispositif d'écoute téléphonique est une faculté offerte de manière complémentaire aux MDPH ; les écoutants recueillant des informations de personnes concernées doivent s'assurer que celles-ci ont bien un dossier enregistré auprès de la MDPH et si nécessaire leur indiquer la marche à suivre. En complément, un correspondant départemental habilité a pour mission d'informer la MDPH des situations repérées. La MDPH quant à elle doit alors vérifier l'état du dossier enregistré auprès d'elle et s'il est connu de la commission départementale en charge des situations critiques.

Certes, les familles en question sont déjà bien souvent connues des MDPH et ont déjà un dossier enregistré auprès d'elles ! Ce n'est donc pas à cette fin que les familles que vous connaissez doivent en priorité avoir recours à ce numéro mais pour être « recensées » au niveau national et faire une nouvelle fois apparaître l'urgence de développer les réponses à leurs besoins !

En effet, il est prévu qu'à l'issue d'une période expérimentale de 3 mois, le 39 77 éditera un état quantitatif mensuel de toutes les situations ayant fait l'objet d'une création de dossiers par ses soins et le tiendra à la disposition de la CNSA. La circulaire précitée précise en outre que « cette période expérimentale (de 3 mois) sera mise à profit pour améliorer, dans le domaine du handicap, le dispositif national d'alerte en cours d'élaboration au sein du Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et handicapées ».

C'est certes une énième démarche de plus pour ces familles souvent submergées et confrontées à tant de difficultés, mais outre la possibilité d'être écoutées, leur appel est un moyen de mieux appréhender et repérer au niveau national l'ampleur de ces situations qui sont hélas loin d'être isolées.

**(1) Pour rappel, sont considérées comme « critiques », les situations de personnes handicapées enfants et adultes qui en raison de la complexité de leur situation se trouvent en rupture de parcours et pour lesquelles aucune solution d'accompagnement adaptée n'est trouvée dans le cadre des compétences de droit commun de la MDPH :**

*il nous semble qu'outre les personnes sans aucune solution d'accompagnement, les personnes hospitalisées, par défaut de place en établissement médico-social ou encore maintenues par défaut dans un établissement qui n'est pas adapté à leurs besoins et subissant de ce fait un grave état de régression et de détérioration de leur état de santé, sont également concernées par ce dispositif.*

Ces situations doivent répondre à **deux conditions cumulatives** :

- la **complexité de la prise en charge** de la personne handicapée est à l'origine de la **rupture de son parcours** (retours en familles non souhaités ni préparés/ exclusions d'établissement/ refus d'admission en établissement). ET
- l'**intégrité, la sécurité de la personne et / ou de sa famille sont mises en cause.**

**Enfin, si vous disposez d'informations sur la mise en œuvre des commissions de gestion des situations critiques au niveau de votre département, nous sommes preneurs !** Merci de nous en faire part par mail adressé à Hélène LE MEUR, Responsable du Département Droit de la Personne Handicapée et de sa famille : [h.lemeur@unapei.org](mailto:h.lemeur@unapei.org)

**Si vous souhaitez consulter le texte de la circulaire avec ses deux annexes :**

**Circulaire n° DGCS/SD3B/CNSA/2013/381 du 22 novembre 2013 relative à la mise en œuvre d'une procédure de prise en compte des situations individuelles handicapées enfants et adultes disponible en ligne sur le site <http://circulaire.legifrance.gouv.fr>.**

## Actualité Établissements et Services

### L'avancée de l'évaluation externe : 28,37 % des Essms engagés au 31 décembre 2013

Pour rappel, la loi du 2 janvier 2002 a rendu obligatoire l'évaluation externe des activités et de la qualité des prestations délivrées par les établissements et services sociaux et médico sociaux rentrant dans le champ de l'article L.312 1 du CASF. Seuls sont autorisés à réaliser cette évaluation les organismes habilités par l'Anesm.

Ainsi, depuis 2009, 6956 missions d'évaluation externe ont été déclarées par les organismes habilités à l'Agence.

Au 31 décembre 2013, cela représente 28,37% des 24 512 ESSMS devant réaliser leur évaluation externe avant le 3 janvier 2015 (contre 19,5% au 30 juin 2013).

Il s'agit d'une progression notable mais encore insuffisante. Ainsi, afin d'encourager les ESSMS qui ont la responsabilité d'engager leurs évaluations externes, l'Agence a planifié plusieurs actions dans le cadre de son programme de travail 2014 2015, notamment :

- la réalisation d'un guide pour accompagner les ESSMS dans la contractualisation avec un organisme habilité (publication prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2014);
- l'organisation de 100 demi journées à destination des ESSMS ayant des difficultés à mettre en place leur évaluation externe ou à en suivre l'exécution (1<sup>er</sup> trimestre 2014).

Enfin, l'Anesm conseille aux ESSMS de se rendre sur son site pour s'assurer que l'organisme qu'ils ont sélectionné dispose d'une habilitation active pour valablement poursuivre sa mission d'évaluation.

**Pour plus de précisions sur les données relatives à l'évaluation externe au 31 décembre 2013, consulter la fiche bilan sur le site de l'Anesm :**

[www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr) rubrique **évaluation externe/ textes et outils**.

## Agenda des Associations

### Parent avant tout - Quelle compensation du handicap dans l'exercice de la parentalité ?

L'Udapei du Nord, aux côtés des 9 associations Papillons Blancs du département organise une journée sur le thème de la parentalité chez les personnes déficientes intellectuelles le 20 février 2014 à l'Hôtel du Conseil Général du Nord.

Cette journée a pour objet de mieux faire connaître les pratiques et savoir-faire dans le domaine de la parentalité et plus particulièrement de **valoriser les dispositifs innovants et précurseurs en France, créés par les associations Papillons Blancs du Nord depuis 10 ans : les SAAP (Service d'aide et d'accompagnement à la parentalité)**.

Au cours de cette manifestation, la parole sera donnée aux parents accompagnés par ces services ainsi qu'aux professionnels de l'ensemble des dispositifs dédiés à cette question. Des universitaires, le Président national de l'Association Nous Aussi et des représentants des différentes institutions prendront part aux échanges.

Cette manifestation sera aussi l'occasion de venir une exposition photographique itinérante consacrée à cette thématique.

#### Renseignements et inscriptions :

[ud-secracc@udapei59.org](mailto:ud-secracc@udapei59.org)

## Bloc Notes

### Journée Internationale du Syndrome d'Angelman 15 février 2014

Le 15 février 2014 aura lieu la seconde édition de la Journée Internationale du Syndrome d'Angelman.

Initiée par plusieurs associations de parents dans le monde, cette journée a pour but de sensibiliser le grand public à cette maladie génétique rare.

Le jour J, vous découvrirez sur le site et la page Facebook de l'AFSA : la bande annonce du film d'animation dont le personnage principal est porteur du syndrome, ainsi que l'enregistrement de la webconférence sur le syndrome d'Angelman qui s'est déroulée le 9 janvier dernier en présence de professionnels médicaux et paramédicaux.

**Pour plus d'information :** <http://www.angelman-afsa.org>

#### Faustine Bourgoïn

Chargée de Communication

Association Française du Syndrome d'Angelman

06.15.36.39.24

[faustine.bourgoïn@angelman-afsa.org](mailto:faustine.bourgoïn@angelman-afsa.org)

## Accords-Cadres Unapei

### Accords-Cadres 2013 de l'Unapei

Dans le cadre de la publication du répertoire des accords-cadres de l'Unapei 2012-2013, chaque semaine, un des partenaires vous fait découvrir son offre. Elle a été conçue spécialement à destination des associations et établissements du Mouvement. N'hésitez pas à le contacter !

**Ezooty a intégré le répertoire des accords-cadres.**

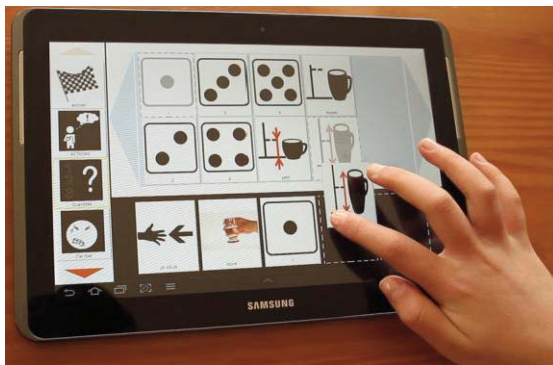
Retrouvez des informations complémentaires sur cette nouvelle offre et le répertoire des accords-cadres sur l'extranet de l'Unapei : <http://extranet.unapei.org>



Première entreprise à proposer une aide à la communication sur tablette android dès 2011, la société EZOOTY propose des applications, sur tablette tactile, favorisant l'autonomie.

Les applications COMOOTY et HABILOOTY aident, respectivement, à la communication, et à la réalisation de tâches. Se basant sur l'utilisation classique d'outils papier, EZOOTY a transposé ces derniers sur un support numérique, leur apportant en même temps de nombreux avantages : mobilité, attractivité, modernité, et facilité de personnalisation ! Fini, le lourd classeur ou les feuillets à plastifier régulièrement, voici les tablettes tactiles, grand public, mais dotées d'applications spécifiques favorisant l'autonomie.

EZOOTY a pensé ses logiciels pour un usage spécifique en établissement, proposant un logiciel « central », BIBLIOTY PRO, permettant la personnalisation des applications, installées sur plusieurs tablettes. BIBLIOTY PRO est simple à prendre en main, et permet de gérer efficacement le contenu de nos applications sur toutes les tablettes de l'établissement.



Extrait Vivrensemble n°114 – Mars 2013 :

« Primé dans le cadre des dernières Victoires de l'accessibilité, L'IME Ker en Heol à Tréguier, dans les Côtes d'Armor teste depuis un an l'application COMOOTY [...], [qui] constitue une alternative intéressante aux classeurs PECS utilisés par les jeunes autistes. Concrètement, les enfants sont invités à se familiariser avec leurs tablettes en exprimant leurs envies chaque jeudi à l'occasion d'un goûter communication ».

### Votre contact pour plus d'informations :

Adeline COLOMB, Responsable commerciale EZOOTY  
4 rue Ampère, 22300 Lannion

[acolomb@ezooty.com](mailto:acolomb@ezooty.com)

06.84.37.48.31

## Bloc Notes

### Appel à projets 2014 du programme Personnes handicapées de la Fondation de France.

Cet appel à projets soutient les initiatives sur 2 axes :

**Axe 1 – L'inclusion et l'accès de tous à tout : tous les domaines de vie sont concernés (loisirs, emploi, accessibilité etc.)**

**Axe 2 - La vie affective, sexuelle et la parentalité**

Les projets doivent privilégier la participation, l'auto détermination des personnes handicapées.

Des exemples de projets soutenus ainsi que le dossier de demande de subvention sont accessibles sur le site de la Fondation de France : <http://www.fondationdefrance.org/No s-Actions/Aider-les-personnes-vuln erables/En-France/Personnes-handicapees>.

Cet appel à projets est national, les dates limites de réception des dossiers : 26 avril, 4 septembre, 27 octobre.

Dossier complet sur : <http://www.fondationdefrance.org/No s-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-handicapees>

#### Catherine Agius

Responsable Programme et fondations  
Personnes handicapées  
Fondation de France - 40 avenue Hoche  
CS 30001 - 75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 68  
Email : [Catherine.Agius@fdf.org](mailto:Catherine.Agius@fdf.org)

## Livres-Services

### Sélection de la chargée de veille documentation

#### UN BATTEMENT D'ELLE

Philippe Pourtalet. Les Editions Aracane 17, 121 p., 12 €

*C'est l'histoire forte d'une relation père-fille. Un père, amoureux des mots, s'interroge sur ce qui a poussé sa fille gravement handicapée à « résister ». Il nous livre son ressenti, ses doutes de géniteur et ses deux histoires de couple. « Ayana est ce qu'il y a de plus précieux car rare dans ce conditionnement ». Il utilise l'écriture à deux voix où il la fait parler, elle qui ne dit que quelques mots. « Je suis le symbole de toute les diversités que la vie est en mesure de combiner ». L'un d'entre eux est le mot « pa pi llon » et il n'a pas perçu vite ce « battement d'elle » qui l'a frôlé, d'où le titre. Le livre débute avec sa visite à l'hôpital où il rend visite à son bébé de 8 mois et qui pèse 6 kgs. Il ne précise pas le diagnostic étiologique. On découvre peu à peu que l'enfant a une maladie génétique. L'auteur a longtemps cherché à être père. La première fois son premier couple a dû recourir à la fécondation in vitro mais cela a été un échec. Sa deuxième histoire conjugale a vite abouti à une grossesse mais le couple divorce. A la fin du livre, le lecteur apprend que la petite fille s'est éteinte à 5 ans.*

#### Manager par l'apprentissage institutionnel. Routines et apprentissage, usagers et salariés, la génération Y

Anette Renaudin / Jean-François Mauger. Bafra Editions, coll. « manager dans le secteur médico-social » [Http://www.mc3f.fr](http://www.mc3f.fr)

## Plaquette

### “ Pourquoi est-il important d'adhérer à une association de l'Unapei ? ”



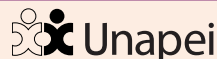
Cette plaquette a été conçue pour répondre aux questions que se posent les parents au sujet de l'adhésion :  
A quoi sert l'adhésion ? Pourquoi adhérer ?

Elle vous sera utile lors d'un entretien individuel pour :

- Présenter le Mouvement Unapei de façon simple en identifiant les missions de chacun
- Evoquer les combats mobilisateurs
- Argumenter avec 10 bonnes raisons d'adhérer
- Parler de votre association

Pour plus d'informations, contactez Catherine Simoniello,  
Responsable projets Action associative.  
[c.simoniello@unapei.org](mailto:c.simoniello@unapei.org)

## BON DE COMMANDE



POUR TOUTE COMMANDE, VEUILLEZ RETOURNER CE BON À :  
**Unapei - 15, rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18**

Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60 - Courriel : [public@unapei.org](mailto:public@unapei.org)

Je désire recevoir la plaquette “ Pourquoi est-il important d'adhérer à une association de l'Unapei ? ” (cochez la case de votre choix).

- 100 exemplaires gratuits  
 300 exemplaires gratuits  
 500 exemplaires gratuits  
 Autre : \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : .....

Organisme, établissement, association : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail : .....

Je suis adhérent - Mon numéro d'adhérent .....

## Messages de l'Union

Directeur de la publication :  
Thierry Nouvel

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Isabelle Albert, Sylvain Bloch, Françoise Bulus-Dalatu, Yann Le Berre, Hélène Le Meur, François Morin, Anne-Laure Paperin, Alexandra Piazza, Florian Prat, Catherine Simoniello.

ISSN : 1154-9459

**Unapei 15, rue Coysevox  
75876 Paris Cedex 18**  
Téléphone : 01 44 85 50 50  
Télécopie : 01 44 85 50 60  
Courriel : [public@unapei.org](mailto:public@unapei.org)

Sites Internet :  
[www.unapei.org](http://www.unapei.org)  
[www.lecole-ensemble.org](http://www.lecole-ensemble.org)

Imprimé par les soins de l'Unapei

## Offres d'emploi

### L'Apei Pays de Thau recrute un Directeur (h/f) d'établissements

Dans le cadre d'un remplacement, l'APEI Pays de Thau, gestionnaire de 6 établissements et services médico-sociaux sur Frontignan recrute :

#### Un(e) Directeur(ice)

Pour son pôle enfant constitué :

- d'un IME accueillant 40 enfants et adolescents en externat ;
- d'un Sessad de 15 places.

#### Missions :

Sous l'autorité du Directeur Général, il ou elle sera chargé(e) dans le cadre des orientations définies par l'association gestionnaire et en liaison étroite avec elle :

- de mettre en œuvre le projet associatif dans l'établissement, communiquer et faire appliquer les règles et les procédures associatives, en lien avec la Direction Générale de l'Association ;
- d'élaborer, animer et mettre en œuvre le projet d'établissement, le faire évoluer autant que nécessaire en fonction des besoins de la population accueillie ; en lien avec les cadres de l'institution, veiller à la bonne mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 et de l'évaluation au sein de l'établissement ;
- de diriger, fédérer et animer des équipes en s'appuyant sur les cadres de l'institution ;
- d'impulser une dynamique de formation continue ;
- de continuer la mutation de la prise en charge à destination des enfants porteurs de TED ;
- de veiller, dans le respect des valeurs et orientations associatives, à la pérennisation et au développement des projets de service en s'assurant des conditions de leur mise en œuvre dans les activités et les pratiques professionnelles ;
- de Coordonner l'ensemble des actions mises en œuvre avec les divers partenaires des établissements: familles, réseaux de soins, autres établissements de l'APEI, tutelles, partenaires associatifs, etc...
- d'élaborer et négocier avec les services de la Direction Générale, les budgets prévisionnels et les comptes administratifs et rendre compte de l'activité des services en instaurant et suivant des indicateurs de gestion ;
- de proposer à la Direction Générale le programme pluriannuel d'investissement de l'établissement
- de participer à des projets associatifs transversaux touchant notamment à l'organisation, au partage et à l'évaluation des pratiques...

#### Le profil :

- titulaire d'un diplôme de niveau I du secteur médico-social ;
- justifiant d'une expérience confirmée de direction d'établissements médico-sociaux, et notamment auprès des enfants autistes ;
- réelle motivation pour le travail dans le champ des troubles du spectre autistique ;
- aptitude forte au management d'équipe pluri professionnelle ;
- sens relationnel, capacité d'organisation et d'animation.

#### Conditions :

- CCNT de mars 1966, Cadre de classe 1 Niveau 1 ;
- CDI à temps complet ;
- Prise de fonction souhaitée : dès que possible ;

Adresser, avant le 21 février 2014, lettre de motivation, CV, copie des diplômes à :

APEI Pays Thau,  
Monsieur le Directeur Général  
Centre les hirondelles, rue des Lierles, CS 97 001  
34110 FRONTIGNAN

## ●●● Guide ●●●

### “ Autisme : les recommandations de bonnes pratiques professionnelles / Savoir-être et savoir-faire ”

Depuis 2005, des recommandations officielles paraissent sur l'autisme et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. D'autant que les textes officiels ne mettent pas en perspectives les pratiques qu'ils sous tendent.

Ce Guide de l'Unapei offre aux professionnels et aux bénévoles une lecture facilitée et pratique en reliant entre elles des informations parues au fil de la publication de ces recommandations. Il devient ainsi plus simple de mettre en œuvre concrètement les pratiques recommandées. Dix dossiers abordent les thèmes fondamentaux nécessaires à la compréhension de l'autisme et les modes d'accompagnement reconnus. Pour chaque dossier, l'explication des pratiques décrites est intimement reliée aux spécificités de fonctionnement des personnes autistes connues à ce jour. Il ne s'agit pas de proposer des recettes miracles mais de pointer des exigences pour répondre au mieux aux besoins des personnes que l'on accompagne et à ceux de leur famille.

Il s'agit notamment d'adapter l'environnement à la personne et de lui apporter des réponses et des soutiens adaptés à ses spécificités, responsabilité que les établissements médico-sociaux se doivent de mettre en œuvre. Les informations proposées constituent avant tout un guide pour agir en disposant de repères pour mieux organiser et optimiser les interventions.



**Ce guide a été élaboré par la Commission autisme de l'Unapei avec le soutien de l'Arapi et de l'Ancra.**

**Prix adhérents :** 19 € + frais de port • **Prix public :** 20 € + frais de port •  
**Frais de port :** 1 exemplaire : 3,50 € • 2 exemplaires : 4,50 € • de 3 à 5 exemplaires : 10 €  
de 6 à 10 exemplaires : 12,50 € • de 11 à 15 exemplaires : 13,50 € •



## BON DE COMMANDE



POUR TOUTE COMMANDE, VEUILLEZ RETOURNER CE BON À :

**Unapei - 15, rue Coysevox - 75876 Paris cedex 18**

Tél : 01 44 85 50 50 - Fax : 01 44 85 50 60 - Courriel : public@unapei.org

Je désire recevoir \_\_\_\_\_ exemplaire(s) du **Guide “ Autisme : les recommandations de bonnes pratiques professionnelles / Savoir-être et savoir-faire ”** au prix de \_\_\_\_\_ € et joins un chèque de \_\_\_\_\_ € correspondant à ma commande (guide + frais de port).

Nom et Prénom : .....

Organisme, établissement, association : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Téléphone : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail : .....

Je suis adhérent - Mon numéro d'adhérent .....

Chèque à joindre à la commande à l'ordre de l'Unapei (une facture acquittée vous sera adressée)